

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MENACE VOILÉE DES PAYS DU MARCHÉ COMMUN EUROPÉEN CONTRE LE CANADA EN RAISON DES QUERELLES SUR LES GARANTIES NUCLÉAIRES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue hier à Bruxelles, le commissaire à l'énergie du Marché commun a déclaré que les relations politiques et commerciales entre le Canada et les pays membres du Marché commun se détérioreront si les querelles sur les garanties nucléaires se poursuivent. Le ministre peut-il dire comment le Canada a décidé de réagir, s'il l'a fait, à cette menace voilée?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai en effet lu cela dans les journaux mais je n'ai pas encore eu l'occasion d'obtenir la version officielle de la déclaration. Si ce que vous dites est vrai, je trouve que c'est regrettable. J'ai bien fait comprendre aux intéressés que le Canada suspendra les exportations d'uranium ou d'autres produits destinés aux centrales nucléaires des pays membres du Marché commun jusqu'à ce que nos clients actuels ou nos anciens clients se montrent disposés à se conformer aux garanties que j'ai annoncées au mois de décembre. Je pense que les pays du Marché commun comprennent très bien notre point de vue et si la presse dit vrai je trouve l'attitude des pays du Marché commun regrettable. Je serai en mesure de donner plus de détails à ce sujet une fois que j'aurai reçu la version officielle de la déclaration; je l'attends aujourd'hui.

LES POURPARLERS CANADO-FRANÇAIS RELATIFS AU RESPECT DES GARANTIES NUCLÉAIRES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai hâte de savoir ce que le ministre répondra à ce qu'a déclaré sans qu'on lui ait demandé son avis, le commissaire à l'énergie du Marché commun européen. Sans doute le ministre voudra-t-il faire part de cette déclaration à la Chambre. J'aimerais profiter de l'occasion pour l'interroger sur un autre aspect de cette affaire et lui demander s'il a communiqué avec le gouvernement français pour tenter d'obtenir que la France revoie ses accords de garanties de façon à se conformer aux normes que le gouvernement du Canada a établies d'abord en décembre 1974, puis en décembre 1976, en vue notamment de lui permettre d'inspecter toutes les installations nucléaires de ce pays, et d'empêcher la France d'exporter des carburants nucléaires et des technologies en provenance du Canada à des pays tiers qui ne sont pas prêts à adhérer aux normes canadiennes. Quelle demande précise a-t-il adressée à la France à ce sujet?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question a été abordée de deux façons. Sur le plan bilatéral, je me suis entretenu avec le ministre des Affaires étrangères de France et lui ai exposé clairement, à lui et au gouvernement français, notre attitude tout en exprimant l'espoir que la France accepterait les normes

Questions orales

canadiennes ou leur équivalent. En outre, comme le Canada et la France—tous deux membres du «club des approvisionneurs de Londres»—les États-Unis et d'autres pays se rencontrent périodiquement, nous avons présenté le même genre d'instances lors de ces réunions. Je suppose que le groupe se réunira de nouveau sous peu—c'est-à-dire, d'ici à quelques semaines—et une fois de plus le Canada fera connaître ses vues et exhortera d'autres pays à respecter les normes canadiennes.

Mlle MacDonald: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il préciser quels progrès ont été réalisés dans ses négociations avec la France? Qu'est-ce qui semble retarder les choses?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire au juste quels progrès on a faits. Tout ce que je puis dire c'est que depuis les entretiens dont je viens de parler, le gouvernement français a, à ma connaissance, fait deux déclarations d'après lesquelles il s'oriente sensiblement vers un régime de garanties plus rigoureuses. Mais, bien entendu, en dernière analyse, c'est le gouvernement français qui doit en décider. Je sais cependant, et j'imagine que l'honorable représentante le sait aussi, que d'autres pays, y compris les États-Unis, ont bon espoir que la France acceptera de rehausser ses normes après lui avoir fait savoir comme nous, qu'ils avaient eux aussi l'intention de les rehausser.

* * *

● (1430)

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A IMPORTÉ DES PAYS INDUSTRIALISÉS DE LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ EN 1976

M. Yves Caron (Beauce): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

A la suite d'un communiqué de presse paru dans le journal *Le Soleil* de Québec, le 25 mars 1977, à l'effet que le gouvernement importait de la poudre de lait écrémé de la Nouvelle-Zélande, alors que nous avions d'énormes surplus en entrepôt au Canada, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il y a eu importation de poudre de lait, au cours des années 1976-1977, de la Nouvelle-Zélande ou d'autres pays industrialisés? S'il ne possède pas ce renseignement, pourrait-il faire enquête au sein de son ministère?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, cela s'est fait dans le cadre d'accords commerciaux avec la Nouvelle-Zélande. Nous importons depuis longtemps non pas du lait écrémé en poudre, mais de la poudre de lait de beurre. De fait, nous en avons importé environ deux millions de livres par année depuis cette époque-là. Ce droit lui avait été accordé à ce moment-là. Selon nous, la Nouvelle-Zélande ne devrait pas avoir ce droit vu les excédents que nous avons au Canada, mais ce débouché lui appartient depuis des années.